

## Département de la Haute-Vienne

### ❖ Commune de DOMPS

#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 7
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-neuf mars deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du douze mars deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

**Membre excusé ayant donné pouvoir :** Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :** Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 12 mars 2024

**Secrétaire de séance :** Sébastien LEROUSSEAUD

#### Délibération 2024/023 du 19 mars 2024

#### Logement communal situé au 3 ruelle du Puits : remplacement de la chaudière à gaz par un chauffe-eau électrique – Etude des devis et choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle que la chaudière à gaz du logement communal situé au 3 ruelle du Puits, est tombée en panne fin décembre 2023. Cette chaudière permet notamment la production d'eau chaude sanitaire.

Celle-ci a été réparée en urgence courant janvier pour ne pas laisser les locataires sans eau chaude sanitaire. Toutefois, compte tenu de l'ancienneté de l'appareil, de nouvelles pannes sont susceptibles de survenir et les pièces détachées vont être de plus en plus délicates à trouver.

En ce sens, des devis ont été demandés pour la fourniture et l'installation d'un chauffe-eau électrique.

Madame le Maire présente les devis des entreprises sollicitées :

- SAS TAGUET	1 593,40 € HT
- EURL DEBIEN	1 134,78 € HT
- AVS	1 846,15 € HT

#### **A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de EURL DEBIEN pour un montant de 1 134.78 € HT.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240319-2024-023-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Pour extrait conforme.  
En Mairie le 20 mars 2024  
Le Maire

